



Règlement intérieur

1° Ce règlement n'a pour but que de fixer quelques règles de savoir vivre , de courtoisie et d'amabilité sur le terrain afin de maintenir une cordiale amitié . La municipalité , propriétaire du terrain , garde un droit de regard sur la gestion faite par le club .

Le terrain de jeux est ouvert à toutes personnes munies de licence et ou de carte d'adhérent du club dont la validité rejoint l'exercice entre deux assemblées générales , soit du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Seuls les sociétaires à jour de leur cotisation pour l'exercice précité sont adhérents et de ce fait assurés à la MUTUELLE DES SPORTIFS N° de contrat : 900 A 00 2551 . N° du club 47582.

2° Les spectateurs sont seuls responsables au cas d'accidents ou d'incident Aucune plainte ne sera reçue auprès du club et ou de la commune (voir panneau affiché à l'entrée)

3° Les membres doivent dans la mesure de leurs possibilités apporter aide aux membres du bureau pour l'entretien des terrains de jeux locaux ainsi que lors des manifestations ludiques et cordiales telles que , repas etc...

4° Le principal but de l'association étant de réunir des personnes dans un sport boule , il importe que chacun prenne conscience que seul un bon esprit de groupe peut permettre de créer une ambiance amicale et conviviale.

5° Les membres , adhérents ou sympathisants , se doivent de se comporter d'une manière courtoise et respectueuse à l'égard de tout autre adhérent .

6° Aucune discussions à caractère politique , raciste ou religieuse ne sera tolérée .

7° Toutes agressions verbales ou physiques seront immédiatement signalées par un rappel à l'ordre du président . Après consultation de l'ensemble des membres du bureau , les sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion selon les modalités de l'article 6 des statuts de la société .

8° Les équipes , constituées par un des membres du bureau en partenariat avec les joueurs présents ne pourront étre modifiés qu'à la fin de la première partie .

Le 14 octobre 2014

Le Président Jean Paul LATHIILLIÈRE